

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un février deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14/02/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Patrick DESCHARLES, Claude REYGNAUD (en remplacement de Camille DUDOGNON), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Catherine GAUTHIER), Dominique GILLES, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Hubert LEHMANN, Isabelle LEON (en remplacement de Edith LERENARD), Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Emmanuel POISSON, Bernard POULET (en remplacement de Henri PALA), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Martine TANDEAU DE MARSAC, Yves CHABRIER, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Philippe STEYAERT, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-024 : MISE A DISPOSITION DU BÂTIMENT VOIRIE A LA GENEYTOUSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que suite à un accord avec le SIVU de Voirie de Pierre-Buffière, la commune de La Geneytouse stationnait deux véhicules dans le local qui est en cours d'acquisition sur la commune de La Geneytouse, au lieu-dit La Bessière.

Il est donc proposé d'établir une convention, pour continuer à autoriser ce stationnement et préciser à la commune les impératifs en matière d'assurance...

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 1 abstention

Autorise Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition du bâtiment voirie à la Geneytouse

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 février 2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté de Communes de Noblat, with the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT' and 'SAINT-LÉONARD DE NOBLAT' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Claude LEBLOIS'.

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : MISE A DISPOSITION DU BATIMENT VOIRIE A LA GENEYTOUSE

Date de transmission de l'acte : 22/02/2013

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/02/2013

Numéro de l'acte : 2013-024 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130221-2013-024-DE

Date de décision : 21/02/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite